

**LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 10 AVRIL 2025**

Le conseil municipal du 28 mars 2025 n'ayant pu délibérer à cause de l'absence de quorum le conseil municipal était convoqué de nouveau pour le jeudi 10 avril 2025 à 19h à la salle des fêtes conformément à l'article 2121-17 du CGCT qui indique que « le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et délibère alors valablement sans condition de quorum »

Le 10 avril 2025 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 31 mars 2025 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr PASZKIEWICZ Philippe, Maire

Etaient présents : Mrs PASZKIEWICZ Philippe, SAUTEREAU Philippe, Laurent CANTIN, Alban VINCENT, Gilles FERROUD-PLATTET et Mme POUGET-GAY Sonia.

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Jacques ROMAIN, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia, VIGROUX Marie-Sophie, Mme Françoise BOUCHERY

Secrétaire de séance : Mr Laurent CANTIN

Le Conseil Municipal de Gron s'est réuni à la salle des fêtes, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PASZKIEWICZ Philippe, Maire de Gron

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2024 est adopté à l'unanimité

Les délibérations suivantes seront publiées sur le site internet de la commune le 16 avril 2025

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune fourni par la Trésorerie. Pour la commune, le résultat de l'exercice 2024 en investissement est de - 35 103 € et de + 77 028,25 € en fonctionnement.

La situation au 1er janvier 2024 était de + 195 254,58 € en investissement et de + 150 304,26 € en fonctionnement. Au 31 décembre 2024 elle est donc de + 160 151,58 € en investissement et de + 207 332,51 € en fonctionnement (déduction faite du 1068 pour 20 000€)

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion au vote. Le vote du compte de gestion est voté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune qui reprend les mêmes chiffres que le compte de gestion à savoir que le résultat de l'exercice 2024 en investissement est de de - 35 103 € et de + 77 028,25 € en fonctionnement.

La situation au 1er janvier 2024 était de + 195 254,58 € en investissement et de + 150 304,26 € en fonctionnement. Au 31 décembre 2024 elle est donc de + 160 151,58 € en investissement et de + 207 332,51 € en fonctionnement (déduction faite du 1068 pour 20 000€)

Afin de laisser les conseillers se prononcer Monsieur le Maire sort de la salle. Il est ensuite procédé à l'élection du Président de séance pour ce vote.

A l'unanimité Monsieur SAUTEREAU Philippe est élu. Monsieur SAUTEREAU soumet au vote le compte administratif. A l'unanimité le compte administratif est adopté.

Monsieur le Maire reprend sa place et préside de nouveau la séance

VOTE DU TAUX DES TAXES

Vu le CGCT,

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés de 2024 comme suit :

Taxe d'habitation : 10,59 %

Taxe Foncière Bâtie : 28,63 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 26,52 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 6 voix pour, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de fixer les taux communaux pour 2025 comme précisé ci-dessus

VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions déposées par les associations

Les conseillers débattent des demandes complètes à savoir :

Fédération pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles du Val de Loire

Les P'tits Villétrons

La tribu des baroudeurs

Gron au fil des saisons

Comité des fêtes

Le jardin des mini potes

Mouvement addiction alcool libre

Les votes sont les suivants et prennent en considération en priorité les associations engagées sur la commune et les projets présentés par chacune

Fédération pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles du Val de Loire : pas de subvention avec 5 voix pour, 1 abstention

Les P'tits Villétrons : subvention de 100 € attribuée avec 6 voix pour

La tribu des baroudeurs : pas de subvention avec 5 voix pour, 1 abstention

Gron au fil des saisons : à l'unanimité vote pour l'attribution de 800 €

Comité des fêtes : à l'unanimité vote pour l'attribution de 600 €

Le jardin des mini potes : à l'unanimité vote pour l'attribution de 100 € sous réserve de la présentation de l'attestation d'assurance

Mouvement alcool vie libre : pas de subvention avec 5 voix pour, 1 abstention

AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET DE LA COMMUNE 2025

Monsieur SAUTEREAU Philippe présente les résultats d'affectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats suivants :

Budget principal :

187 332,51 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 excédent antérieur reporté.

20 000 € en recettes d'investissement au chapitre 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

160 151,58 € en recettes d'investissement au chapitre 001 excédent antérieur reporté

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2025

Monsieur Mr PASZKIEWICZ Philippe présente le nouveau budget de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

Budget principal :

Fonctionnement : 410 000 €

Investissement : 244 000 €

Avec 5 voix pour et une abstention le conseil municipal adopte le budget présenté

FIXATION DU TAUX DE FONGIBILITE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour ce nouveau budget de voter un taux de fongibilité de 7,5 % maximum en investissement ainsi qu'en fonctionnement qui s'appliquerait si un chapitre réel venait à manquer de crédits

A l'unanimité le conseil municipal donne délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes

-section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles

-section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DES AFFOUAGES

Monsieur le Maire présente le compte de gestion des affouages fourni par la Trésorerie. Le résultat de l'exercice 2024 en investissement est de + 1 721,97 € et de + 34 486,96 € en fonctionnement.

La situation au 1er janvier 2024 était de + 2 341,80 € en investissement et de + 87 751,55 € en fonctionnement. Au 31 décembre 2024 elle était donc de + 4 063,77 € en investissement et de + 112 238,51 € en fonctionnement (après déduction du 1068 pour 10 000 €)

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion au vote. Le vote du compte de gestion est voté à l'unanimité avec 6 voix pour .

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DES AFFOUAGES

Monsieur le Maire présente le compte administratif des affouages qui reprend les mêmes chiffres que le compte de gestion à savoir que le résultat de l'exercice 2024 en investissement est de + 1 721,97 € et de + 34 486,96 € en fonctionnement.

La situation au 1er janvier 2024 était de + 2 341,80 € en investissement et de + 87 751,55 € en fonctionnement. Au 31 décembre 2024 elle était donc de + 4 063,77 € en investissement et de + 112 238,51 € en fonctionnement (après déduction du 1068 pour 10 000 €)

Afin de laisser les conseillers se prononcer Monsieur le Maire sort de la salle. Il est ensuite procédé à l'élection du Président de séance pour ce vote. A l'unanimité Monsieur SAUTEREAU Philippe est élu. Monsieur SAUTEREAU Philippe soumet au vote le compte administratif.

Le vote du compte administratif est voté à l'unanimité avec 6 voix pour .

Monsieur le Maire reprend sa place et préside de nouveau la séance.

REPRISE PAR LE BUDGET PRINCIPAL D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DES AFFOUAGES DE SAINT IGNY

Sur la demande de la commission des affouagistes en vue de réalisation des travaux de voirie, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer sur le transfert de la somme de 13 000 € prélevée sur l'excédent de fonctionnement du budget annexe vers le budget principal de 2025

A l'unanimité le conseil municipal accepte ce transfert d'une partie de l'excédent du budget annexe vers le budget principal communal pour la somme de 13 000 € qui sera mandaté à l'article 65822

AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET DES AFFOUAGES 2024

Monsieur SAUTEREAU Philippe présente les résultats d'affectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats suivants :

112 238,51 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 excédent antérieur reporté.

0 € en recettes d'investissement au chapitre 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

4 063,77 € en recettes d'investissement au chapitre 001 excédent antérieur reporté

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES AFFOUAGES 2024

Monsieur PASZKIEWICZ Philippe présente le budget annexe des affouages qui s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement : 115 240,00 €

Investissement : 68 703,77 €

A l'unanimité le conseil municipal adopte le budget présenté

DEFINITION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES DEPENSES D'ECLAIRAGE PUBLIC REALISEES EN 2024

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de définir la durée d'amortissement des dépenses d'éclairage public réalisées sur l'année 2024 contractées auprès du SDE 18

A l'unanimité le conseil municipal choisit la durée de 1 an car il s'agit pour les deux factures de sommes inférieures à 500 €

DEFINITION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES DEPENSES D'ECLAIRAGE PUBLIC REALISEES A PARTIR DE 2025

S'il s'agit de sommes inférieures à 500 € la durée d'amortissement sera fixée à une année et à partir de 500 € il conviendra de fixer une durée de cinq années

RAPPORT ANNUEL 2023 DU SYNDICAT D'EAU

Monsieur le Maire présente le rapport 2023 du Syndicat d'eau de Farges en Septaine. Après en avoir pris connaissance, les conseillers approuvent à l'unanimité ce rapport

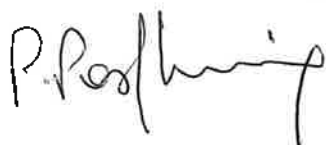
ATTRIBUTION ET FIXATION DU FERMAGE PARCELLE B 85 lots 9 à 12

Monsieur le Maire présente la seule candidature de demande de location reçue de la parcelle B 85 lots 9 à 12 suite à la publicité effectuée

Le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature reçue de Monsieur et Madame LESPAGNOL et fixe à l'unanimité le fermage à 80 € l'hectare avec gratuité pendant deux années sous réserve de l'autorisation administrative d'exploiter.

S'agissant de la tarification de la salle des fêtes cette question est reportée au prochain conseil municipal
Monsieur le Maire rappelle le début de l'enquête publique concernant le parc photovoltaïque pour le lundi 14 avril. La séance prend fin à 20 h 45

Le Maire,



Philippe PASZKIEWICZ



Le secrétaire de séance,



Laurent CANTIN